

ACTO MITES Plaquettes agit par contact sur les **chenilles** et les **papillons**.

Dès sa mise en place, la plaquette **ACTO MITES** diffuse une dose infime mais permanente d'insecticide. Elle protège ainsi les vêtements, lainages, fourrures contre les mites pendant **3 mois**.

COMPOSITION en % (m/m) :

Géraniol (CAS n° 106-24-1) 66,67 %

Transfluthrine (CAS n° 118712-89-3) 0,89 %

MODE D'EMPLOI :

Découper la poche étanche et retirer la plaquette anti-mites.

La placer dans l'armoire, suspendue à la porte ou à la penderie.

Utiliser 1 plaquette pour 0,5 m³.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



DANGER

Contient du géraniol. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 Éliminer la plaquette et son sachet dans une déchetterie, et l'étui en carton peut être éliminé dans la poubelle de recyclage des déchets. Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.



(réf. **MITE 9**)
Etui 2 cassettes
Carton de 24

***Produits dangereux : respecter les précautions d'emploi. Utiliser les biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.***

FDS consultable sur www.quickfds.fr